

STATEMENT of CANADA, AUSTRALIA and NEW ZEALAND
Eighth Session of the Assembly of States Parties, International Criminal Court
November 19, 2009

Mr. President,

I have the honour to speak today on behalf of Canada, Australia and New Zealand - the CANZ group. At the outset, I would like to reaffirm our continuing support for the International Criminal Court and the pivotal role it is playing in the fight against impunity for grave crimes.

This past year has marked a milestone in the Court's development. With the January start of the Lubanga trial and the upcoming opening of the Katanga & Chui trial, 2009 will have seen the commencement of two trials. Two further cases are advancing through the pre-trial stage. This year also saw the first voluntary appearance of an accused before the Court. The Court is clearly now fully operational.

The Office of the Prosecutor has also had an active year – continuing investigations in four situations and conducting seven further preliminary analyses. We commend, in particular, the efforts made to work in concert with national governments to ensure that effective prosecutions take place

Beyond these important achievements in the courtroom and in the field, CANZ is pleased to note that the Rome Statute continues on the path to achieving universal acceptance. We can take great pride in the fact that the Statute has attracted 110 States Parties in just over a decade. We welcome Chile and the Czech Republic as the most recent parties to the Rome Statute. We note as well, that the accession of these two states is significant as all Member States of the EU and all countries of South America are now States Parties. To build on this progress, our shared efforts to promote the universality of the Rome Statute must remain a priority. We strongly encourage those states not party to the Rome Statute to consider accession at the earliest opportunity. In this light, we welcome those states who are not parties but who are in attendance at this session of the ASP.

Mr. President

While we acknowledge and commend the achievements of the Court over this past year, we recognize that the Court continues to face challenges. In particular, the Court is heavily reliant on the cooperation and support of others to fulfill its mandate. It is essential that States rise to meet these challenges, and that States Parties, in particular, take the steps necessary to fully implement their obligations under the Rome Statute domestically and to cooperate with the Court.

At its most basic level, cooperation requires States Parties to show their diplomatic support for the Court. In multilateral institutions and in bilateral contacts, States Parties must demonstrate firm and consistent support for the mandate and the work of the Court. Beyond this, cooperation must also extend to more practical measures. In this respect, CANZ calls upon States Parties and all relevant actors to cooperate with the Court including through the execution of outstanding arrest warrants.

Last year, CANZ urged the Government of Sudan to cooperate with the Court and to take all necessary steps to arrest Ahmad Harun and Ali Kushayb and transfer them to the Court for trial. There is a new arrest warrant this year – and we reiterate our call for the Government of Sudan to cooperate with the Court to help bring an end to impunity for alleged human rights abuses and war crimes. In this regard, CANZ also welcomes the Report of the African

Union Panel on Darfur's recognition of the importance of justice and reconciliation for the people of Darfur and the need to end impunity in Sudan.

Mr. President,

CANZ would like to take this opportunity to note our appreciation for the work of the Assembly's Bureau and its Working Groups in The Hague and in New York during the intersessional period. A number of important issues have been discussed and reports prepared that will be the basis of much discussion at this session. We also commend the Court and the Secretariat of the ASP for their efforts in preparing for this Assembly.

In regard to the budget of the Court, CANZ thanks the Committee on Budget and Finance for its work over the past year. CANZ supports the work done by the Committee and emphasizes the need for the Assembly to give due consideration to its recommendations. Clearly, the past year has been a difficult one economically throughout the globe - in this context, we would like to re-impress upon the Court the importance of finding cost-savings and efficiencies, and the need for all organs of the Court to remain cognizant of the cost-implications of their decisions. This is not just a matter of saving money, but rather goes to deeper issues of legitimacy and accountability.

Mr. President,

It is, of course, apparent that one of the most important issues on the agenda of this ASP is the discussion we will have in preparation for the ICC Review Conference which will convene in Uganda in 2010. The deliberations which we undertake over the next week will be crucial in ensuring effective preparation for – and the ultimate success of – the ICC's first Review Conference.

It is clear that the central proposal to be considered at the Review Conference will be the Crime of Aggression. This proposal, submitted by Liechtenstein, reflects decades of consideration by the international community and years of collaborative effort by the Special Working Group on the Crime of Aggression. While some might say that this issue will be difficult to resolve, we emphasize that much progress has been made. At this point, there appears to be broad support for the work done on the definition of the crime of aggression and its elements. Only a few challenging issues remain in the negotiations, particularly on the question of filters for jurisdiction. CANZ will do its utmost to help bring these important negotiations to a successful conclusion. We are confident other States will do the same.

Several other proposals have also been submitted. This reflects positively on the commitment of States Parties to work with the Court and improve it as an institution. Nonetheless, we should not overburden the Agenda for the Review Conference. We should remain mindful that the Court is a relatively young institution and that whilst this Review Conference will be the first opportunity to consider amendments to the Rome Statute, it will not be the last.

CANZ stresses the importance of setting a focused and manageable agenda in order to ensure a successful Conference. In determining whether proposals should go forward to this first Review Conference, we should focus on those that enjoy very broad support, promote universality and address the Court's most pressing needs.

The Review Conference will also provide a unique opportunity for a stock-taking of international criminal justice – to assess its concrete achievements, challenges and lessons learned, and to identify practical meaningful ways to further strengthen the Court. This ASP must decide the shape and format of this stock-taking so as to ensure that effective

preparations are made. CANZ looks forwards to working with others to achieve this.

The Court does not exist in a vacuum, rather it is an integral part of the international legal system and its role in that legal system bears serious consideration. In particular, with the implementation of completion strategies at the ICTY, the ICTR and the Special Court of Sierra Leone underway, we would also anticipate a discussion of how the residual issues of these institutions may impact on the ICC.

Mr President:

As a final note, we are pleased to bring to the Assembly's attention that the Justice Rapid Response Facility, currently chaired by Canada, is now operational. JRR is a stand-by facility of rapidly deployable criminal justice professionals, trained for international investigations, at the service of international institutions like the ICC, as well as states. Following a pilot training course and a certification workshop earlier this year, it now has an initial roster and has responded successfully to the first formal request for assistance.

In closing, CANZ will continue to provide the Court with our strong and unwavering support. We will also do our utmost to help make this Assembly and the Review Conference a success and encourage all participants to do the same.

**DÉCLARATION au nom du CANADA, de l'AUSTRALIE et de la
NOUVELLE-ZÉLANDE**
Huitième session de l'Assemblée des États Parties, La Cour pénale internationale
19 novembre 2009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande – la groupe CANZ. Tout d'abord, je tiens à réaffirmer le soutien résolu de nos pays à la Cour pénale internationale (CPI) et à son rôle crucial dans la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves.

À l'évidence, l'année qui s'achève marque un tournant décisif dans l'évolution de la Cour. En 2009, deux procès ont commencé : celui de M. Lubanga, en janvier, et, tout dernièrement, celui de MM. Katanga et Chui. De plus, deux autres affaires sont aux phase préliminaire. Par ailleurs, la première comparution volontaire d'un accusé devant la Cour a eu lieu cette année. Par conséquent, la Cour est maintenant pleinement opérationnelle.

Le Bureau du Procureur a été lui aussi très actif cette année : il a poursuivi les enquêtes sur quatre situations et procédé aux sept autres analyses préliminaires. Nous saluons, tout particulièrement, les efforts pour travailler en concert avec les gouvernements nationaux, en vue de la tenue effective de procès.

Outre ces importantes réalisations, aussi bien dans la salle d'audience et sur le terrain, nos pays sont aussi heureux de souligner que l'adhésion universelle au Statut de Rome progresse toujours. Nous avons tout lieu d'être fiers que, en à peine un peu plus de 10 ans, le Statut ait suscité l'adhésion de 110 États Parties. Nous nous réjouissons en outre de ce que le Chili et la République tchèque soient récemment devenus des parties au Statut de Rome et leur souhaitons la bienvenue dans cette enceinte. Nous notons, en particulier, que l'adhésion de ces deux États est importante, puisque tous les pays de l'Union européenne et tous les pays en Amérique du Sud sont désormais États Parties. Dans le prolongement de ces avancées, il faut que l'action en faveur de l'universalité du Statut de Rome demeure une priorité. C'est pourquoi nous invitons fortement les pays non parties à le devenir dès que possible. Sur ce point, nous saluons ceux qui sont présents à cette session de l'Assemblée.

Monsieur le Président,

Bien que nous reconnaissons et saluons les réalisations de la dernière année, nos pays sont conscients des difficultés que doit encore surmonter la Cour. Tout particulièrement, pour exécuter son mandat, celle-ci dépend largement de la coopération et du soutien des autres intéressés. Or, il est essentiel que les États se mobilisent face à ces difficultés et que, en particulier, les États parties prennent les mesures nécessaires afin de respecter leurs obligations en vertu du Statut de Rome sur leur territoire et de collaborer avec la Cour.

S'agissant de la coopération, celle-ci implique, à tout le moins, que les États parties apportent un soutien diplomatique à la Cour. Dans les institutions multilatérales et leurs relations bilatérales, les États parties doivent montrer qu'ils appuient avec force et constance le mandat et les travaux de la Cour. De plus, cette coopération doit s'étendre aux aspects concrets. Sous cet aspect, nos délégations exhortent les États parties et tous les acteurs concernés à coopérer avec la Cour, notamment par l'exécution des mandats d'arrêt en suspens.

L'année dernière, nos pays ont demandé instamment au gouvernement du Soudan de coopérer avec la Cour et de tout mettre en œuvre pour arrêter MM. Ahmad Harun et Ali Kushayb en vue de leur transfert à la Cour pour y subir leur procès. Un nouveau mandat

d'arrêt a été délivré cette année et nous demandons à nouveau au gouvernement du Soudan de coopérer avec la Cour afin de mettre fin à l'impunité face à des violations des droits humains et des crimes de guerre présumés. C'est ainsi que nos pays accueillent avec satisfaction la reconnaissance de l'importance de la justice et de la réconciliation pour la population dans le rapport du Groupe d'experts de l'Union africaine sur le Darfour ainsi que la nécessité de mettre fin à l'impunité au Soudan.

Monsieur le Président,

Nos délégations tiennent en outre à saluer le travail du Bureau de l'Assemblée et de ses Groupes de travail, à La Haye et à New York, pendant l'intersession. Ceux-ci ont discuté d'un certain nombre de questions importantes et préparé des rapports, qui susciteront un débat approfondi au cours de cette session. Nous félicitons également la Cour et le Secrétariat de l'Assemblée des États parties pour les efforts consentis en prévision de cette session.

Pour ce qui est des questions budgétaires, nos pays remercient le Comité du budget et des finances pour son travail au cours de la dernière année. Nos pays appuient ces efforts et soulignent la nécessité que l'Assemblée examine attentivement ses recommandations. De toute évidence, dans le monde entier, la dernière année a été difficile sur le plan économique : c'est pourquoi nous insistons sur l'importance que la Cour mette en place des mesures d'économies et d'efficacité, y compris sur la nécessité que tous les organismes de la Cour soient conscients des conséquences financières de leurs décisions. Ces questions débordent le cadre financier et touchent à des aspects plus fondamentaux, tels que la légitimité de la Cour et du respect des obligations redditionnelles.

Monsieur le Président,

Les discussions en prévision de la Conférence de révision de la CPI qui se tiendra en Ouganda en 2010 constituent sans contredit l'un des points les plus importants à l'ordre du jour de l'Assemblée. Nos échanges, au cours de la prochaine semaine, seront essentiels à la préparation et, en définitive, à la réussite de cette première Conférence de révision.

La proposition d'amendement concernant le crime d'agression sera sans doute la plus importante qui sera discuter . Présentée par le Liechtenstein, elle résulte de l'examen, pendant des décennies, de cette question par la communauté internationale, et de nombreuses années de collaboration par le Groupe de travail spécial sur le crime d'agression. Certes, d'aucuns affirmeront qu'il s'agit là d'une question particulièrement délicate, mais nous soulignons que son examen a beaucoup progressé. Or, à ce stade-ci, il semble que la définition du crime d'agression et de ses éléments recueille une large adhésion. Les négociations n'achoppent plus que sur quelques points, tout particulièrement en ce qui concerne les critères relatifs à l'exercice de la compétence. D'ici la Conférence de révision, nos pays mettront tout en œuvre pour que ces importantes négociations aboutissent. Nous encourageons les autres États à en faire autant.

D'autres États parties ont également présenté plusieurs autres propositions. C'est là, selon nous, le témoignage de leur détermination à collaborer avec la Cour et à l'améliorer. Néanmoins, il ne faudrait pas trop chargée l'Agenda de la Conférence de révision. Nous devons tenir compte du fait que la Cour est une institution relativement jeune. Même si la Conférence de révision est la première occasion d'examiner les changements à apporter au Statut de Rome, elle ne sera pas la dernière.

Nos pays soulignent l'importance d'établir un Agenda ciblée et gérable a fin d'assurer le succès de la Conférence. En déterminant si la Conférence de Révision devrait considérer une propositions d'amendement, il faut concentrer sur les propositions qui suscitent un large

consensus, favorisent l'universalité du Statut et répondent aux besoins les plus urgents de la Cour.

La Conférence de révision fournira aussi une occasion unique de procéder à une évaluation de haut niveau de la justice pénale internationale. Plus précisément, il s'agit d'évaluer les réalisations concrètes, les défis à relever et les leçons apprises, et de trouver des façons pratiques et utiles de renforcer la Cour. L'Assemblée doit décider de la forme que prendra cette évaluation, afin de permettre une bonne préparation. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre cet objectif de concert avec les autres délégations.

La Cour n'existe pas en vase clos, mais fait partie intégrante du système juridique international et son rôle dans ce système doit susciter un examen sérieux. Plus particulièrement, étant donné la mise en œuvre des stratégies d'achèvement de la procédure au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, au Tribunal pénal international pour le Rwanda et au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, nous estimons qu'il faudra aussi discuter de l'incidence éventuelle, sur la Cour, des problématiques découlant de ces instances.

Monsieur le Président,

Pour terminer, nous sommes heureux de faire savoir à l'Assemblée que l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, actuellement présidée par le Canada, est maintenant opérationnelle. Il s'agit d'un groupe en attente formé de spécialistes de la justice pénale, capable de se déployer rapidement. Ces spécialistes ont les compétences requises pour conduire des enquêtes internationales pour le compte d'institutions internationales, telles que la CPI, et des États. Après la tenue, cette année, d'un cours de formation pilote et d'un atelier d'accréditation, nous disposons désormais d'un premier groupe de spécialistes, qui a répondu avec succès à leur première demande d'aide officielle.

Monsieur le Président,

En conclusion, nos pays continueront d'apporter leur soutien ferme et résolu à la Cour. De plus, nous ferons tout pour que cette Assemblée et la Conférence de révision soient couronnées de succès, et nous invitons tous les participants à en faire autant.